



## Annualisation des heures de travail

Par **tatalili59**, le **13/05/2009** à **10:54**

Bonjour,

j'aimerais avoir quelque réponse a mes questions mon employeur n'est pas capable de me répondre. voila je suis fonctionnaire depuis 9 ans j'ai un contrat de travail 30 heures semaine est en plus je fait trois quart d'heure supplémentaire semaine pour du ménage pour la RAM est 6 fois par ans les carreaux de mon boulot .il compte un cota d'heures de 1377 a l'année en sachant que je ne travail pas en août est entre Noël et nouvel an il nous impose 6 semaines de congés et je leur doit encore des heures quand je fait la calcule je ne retombe pas comme eut ,quand je leur en parle il me dise que s'est comme sa est pas moyen d'avoir plus d'explication. de plus je n'est jamais pu avoir mon contrat de travail ainsi que les conventions collective du CCAS donc je fait parti. mon autre collègues qui a un contra 25 heures ne doit pas heures du tout ,je trouve cela pas logique du tout mais aucun explication. merci d'avance pour vos réponse .